

L'employeur participe aux abonnements de transports publics ou de services publics de location de vélos : participation aux abonnements de ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (article L3261-2 du code du travail) : généralement cela représente 50% de l'abonnement.

Train cartes et abonnements

La **SNCF** propose plusieurs produits qui peuvent correspondre à vos besoins, des simulations sont possibles sur :

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/offres/tarifs>

En étant apprentis en Rhône Alpes, vous pouvez également bénéficier de la **carte TER Illico solidaire** qui vous permet de bénéficier de -75% sur vos trajets en Rhône Alpes. [La demande se fait en ligne ici](#)

Voiture

Permis de conduire, autoroutes, ...

- Chaque début d'année scolaire, les autoroutes alpines proposent des offres pour les étudiants. Pour la souscription d'un abonnement CITO (**AREA**) ou Liber-t (**ATMB**), bénéficiez pendant 1 an de la gratuité de l'abonnement + jusqu'à 20% de réduction sur le réseau AREA, ATMB, SFTRF
- En cas de difficultés sociales et/ou financières, des aides pour le permis ou l'acquisition d'un premier véhicule, location ou prêt de véhicules sont possibles, pour cela vous devez vous présenter à la mission locale de votre ville.
- Pour financer votre permis, vous pouvez bénéficier du permis à 1€ par jour.

Covoiturage

2 sites à utiliser prioritairement :

- **Plateforme régionale**, beaucoup utilisé par les étudiants : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr>
- **Blablacar** : www.covoiturage.fr

Bus

- **TAC**
1 bis rue Adrien Ligué 74100 ANNEMASSE
n° vert : 0800 00 19 53 (appel gratuit depuis un poste fixe) www.reseau-tac.fr